



N'oubliez pas de vous inscrire!

FORMATION

Conduite du pâturage sur prairies naturelles et parcours

Cette formation a pour but de réfléchir collectivement, entre éleveur-euse-s, à la valorisation de la ressource fourragère de ces parcelles et à son adaptation aux objectifs des éleveur-euse-s.

Le 14 mars 2018

Avec Cyril AGREIL de SCOPELA



Programme :

- Intégrer les prairies naturelles et les parcours dans son système d'alimentation?
- S'appuyer sur les parcours pour produire du lait ou de la viande?
- Rénover ses prairies sans les retourner ni les sursemer?
- Reprendre des surfaces sans girobroyer la broussaille?

En pratique:

- Date: 14/03/2018
- Lieu: Mornans
- Horaires: 9h30 - 17h30
- Repas: repas sous forme d'auberge espagnole, chacun ramène un plat à partager
- Inscription: renvoyer le bulletin d'inscription ainsi que le bulletin d'adhésion avec leurs chèques respectifs à l'ADEAR



Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Drôme
c/o l'Usine Vivante
24 Avenue Adrien Fayolle
26400 CREST
04.28.51.00.02/07.82.39.28.05
adeardrome@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION



« Conduite du pâturage sur prairies naturelles et parcours »

NOM Prénom.....

Adresse.....

Tél fixe..... Tél portable

Adresse mail

Je suis : Agriculteur.trice Porteur.se de projet Autre

Je suis éligible aux fonds de formation VIVEA : Oui Non

J'autorise l'ADEAR à diffuser mon adresse mail pour organiser du covoiturage: Oui Non

Conditions d'accès aux formations:

Cette formation est gratuite pour les personnes cotisants au fonds de formation Vivéa (agriculteurs et cotisants solidaires). Elle est également accessible aux porteurs de projets gratuitement, sous réserve de fournir une attestation d'éligibilité au fonds Vivéa (à demander au PAI).

Les personnes non éligibles peuvent participer à la formation dans la limite des places disponibles. Dans ce cas contactez-nous au 04.28.51.00.02.

Accompte:

Nous demandons un acompte de 50 euros qui ne sera encaissé qu'en cas d'annulation unilatérale moins de quinze jours avant le début de la formation ou en cas de limitation du financement de Vivéa suite à un dépassement de plafond*, sauf cas de force majeure.

*En effet, les nouvelles orientations politiques de Vivéa limitent à 2 000 euros par année civile le financement de formation pour tous les stagiaires. Veuillez vous rapprocher de Vivéa pour connaître votre solde.

BULLETIN D'ADHESION



NOM Prénom.....

Adresse.....

Tél fixe..... Tél portable

Adresse mail

Je suis : Agriculteur.trice Porteur.se de projet Autre

Je suis éligible aux fonds de formation VIVEA : Oui Non

Montant : 40€

Pour les petits budgets, ou pour une adhésion soutien, prix libre :€

En adhérent à l'ADEAR de la Drôme, je prend connaissance et accepte les statuts de l'association, ainsi que son règlement intérieur.

Signature